

dans leur région géographique ou politique. Ils relèvent du directeur de l'Office en ce qui concerne la réunion, la préparation et la diffusion de renseignements sur toutes les questions commerciales intéressant leur territoire.

Les agents du commerce extérieur mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises recherchées, les prix, la concurrence, les règlements d'ordre commercial et monétaire, les tarifs douaniers, les règlements concernant l'expédition et l'emballage, l'étiquetage, etc. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les agents du commerce extérieur cherchent, au bénéfice de l'importateur canadien, des sources d'approvisionnement en marchandises de toutes sortes. Une de leurs fonctions importantes consiste à rédiger des rapports économiques et autres à l'usage du ministère. Ils prêtent aussi leur concours aux exposants du Canada aux foires commerciales et assurent des rapports constants avec les ministères du Commerce des gouvernements étrangers.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les agents du commerce extérieur forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers, ils font aussi fonction de consuls généraux, de consuls ou de vice-consuls.

Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux agents du commerce extérieur de renseigner plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire par correspondance les manufacturiers canadiens, les exportateurs et les importateurs sur leurs territoires. Des contacts aussi directs permettent à l'agent du commerce extérieur d'étudier certains problèmes et en même temps de reprendre contact avec la situation industrielle du Canada.

REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES AGENTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER (1^{er} JANVIER 1958)

AFRIQUE DU SUD.—Délégué commercial du Canada, Édifice Mutual, rue Harrison, Johannesburg. Son territoire comprend (le Natal, le Transvaal, l'état libre d'Orange), Madagascar, l'île Maurice, Mozambique, et l'île de la Réunion.

Délégué commercial du Canada, 602 Norwich House, The Foreshore, Capetown. Son territoire comprend (Cape Province), l'île Sainte-Hélène et le Sud-Ouest africain.

ALLEMAGNE.—République fédérale d'—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 22, Zitelmannstrasse, Bonn.

Consul, Consulat du Canada, 69, Ferdinandstrasse, Hambourg.

ARGENTINE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Bartolome Mitre 478, Buenos-Aires.

AUSTRALIE.—Conseiller commercial du Canada, 7th Floor, Berger House, 82 Elizabeth Street, Sydney, Nouvelle-Galles du Sud.

Conseiller commercial du Canada, 83, William Street, Melbourne.

AUTRICHE.—Secrétaire commercial du Canada, Opernringhof, Opernring 1, Vienne 1. Son territoire comprend la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

BELGIQUE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, Bruxelles. Son territoire comprend le Luxembourg.

BRÉSIL.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Edificio Metropole, avenida Presidente Wilson 165, Rio de Janeiro.

Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, edificio Alois, Rua 7 de Abril 252, São-Paulo.

CEYLAN.—Secrétaire commercial, Bureau du haut commissaire du Canada, 6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens, Colombo.

CHILI.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 6^e étage, Av. General Bulnes, 129, Santiago.

COLOMBIE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Av. Jimenez, n° 7-25 (pièce 613), Bogota. Son territoire comprend l'Équateur.

CONGO BELGE.—Délégué commercial du Canada, Édifice Forescom, Léopoldville 1. Son territoire comprend l'Angola et l'Afrique équatoriale française.